Recherche

# JCFrogBlog4

La solution existe

Publié le **14 août 2014**

← Précédent

# 20 ans de prison pour un enfant de 7 ans reconnu coupable de diffamation et dénigrement aggravé #disney #copyrightmadness

Le petit Thomas prétend qu'il ne pensait pas à mal lorsqu'il décida de donner son avis sur le dernier Disney que ses parents avait loué pour lui.

Le samedi 13 février dernier à 17:56 il partageait son opinion sur facebook en ces termes :

*j'ai trop aimé la reine des neiges, c'est trop bien fait et elle est trop belle. Mais c'est nul quand elle transforme sa soeur en statue de glace, c'était trop triste, même que j'ai pleuré*

Innocence de l'enfance ou perversité d'une jeunesse à la dérive, toujours est il que ces propos scandaleux n'ont pas mis longtemps a être détectés par les bots des services de surveillance en ligne des cabinets d'avocats des studios Disney.

Comme le permettent dorénavant les tout derniers accords commerciaux transatlantiques, l'acte d'accusation et la sentence sont automatiquement générés par les logiciels « Copyright e-Judge ™ » sans avoir à déranger les administrations judiciaires déjà saturées et par trop inefficaces pour garantir les intérêts du capital:

« Etant avéré que la dite princesse revient rapidement à la vie dans la séquence incriminée et qu'il n'est nulle part fait mention de cette réalité incontestable, ce dénigrement infondé du film porte gravement atteinte aux intérêts de la société. Sa publication sur un site internet où son relais est encouragé implique un manque a gagner estimé par le cabinet indépendant Disney Consulting à 450.000 dollars par jour, ce qui met en péril l'entreprise de divertissement des petits enfants qui ont tant besoin de douceur certifiée dans ce monde de brutes. »

« Etant avéré également que l'accusé est propriétaire d'un compte facebook alors qu'il n'est âgé que de 7 ans, la peine est automatiquement doublée. »

« ... »

« L'accusé est donc condamné à 20 ans de prison ferme. Dans sa grande clémence la cour considérant le jeune âge du terroriste indique qu'il sera incarcéré au premier jour de sa 10eme année. »

Immédiatement alerté le FBI lance un drone d'interception et détruit la maison de la famille dans le Vaucluse suite à un préavis d'évacuation réglementaire de 10 minutes par SMS (article 122.7-TAFTA). Le gouvernement américain et les studios Disney font part de leur regrets pour la mort des 230 villageois français malheureusement tués suite à une stupide erreur dans l'estimation de la charge nécessaire, mais rappelle que ***« l'application de la justice et la défense de la démocratie dans le monde ne saurait se faire sans quelques dommages collatéraux »***.

Épilogue: Les suites de l'enquête révéleront que le petit Thomas a une ascendance commune avec Jérôme Kerviel ce qui lui vaudra une amende symbolique supplémentaire de 12 milliards de dollars. On ne touche pas impunément aux valeurs centrales de notre mondialisation libérale, gageons que le petit Thomas retiendra la leçon.

Article sous licence Complete Bullshit

PS: à propos de licence je mets un lien vers l'image source que j'ai utilisée pour mon illustration, chose qu'en toute logique je ne suis pas censé faire puisque l'auteur l'a mise en #CC0 mais qu'il demande quand même, un peu n'importe quoi la description de sa licence 😉

**PARTAGER :**

☐ Twitter ☐ Google ☐ Pinterest ☐ Facebook

Ce contenu a été publié dans **complete bullshit**, **copyrightmadness** par **jcfrog**. Mettez-le en favori avec son **permalien**.

11 RÉFLEXIONS AU SUJET DE « 20 ANS DE PRISON POUR UN ENFANT DE 7 ANS RECONNU COUPABLE DE DIFFAMATION ET DÉNIGREMENT AGGRAVÉ #DISNEY #COPYRIGHTMADNESS »

Le **14 août 2014 à 11 h 11 min**, Sanji a dit :

Tu fais chier Jérôme !
Moi je vois ton tweet, je me rue sur le lien, déjà prêt à le rediffuser en disant à tout le monde que c'est une honte, etc.

Quoique, je me demande s'ils n'en seraient pas capable…

Répondre ↓

Le **14 août 2014 à 11 h 36 min**,
jcfrog
a dit :

disons que c'est une vision de l'avenir qui s'annonce 😉

Répondre ↓

Le **14 août 2014 à 11 h 13 min**, **greg** a dit :

Terrible! Une petite dystopie qui risquerait bien de se produire!

Répondre ↓

Le **14 août 2014 à 11 h 37 min**,
jcfrog
a dit :

merci de m'instruire, j'aurai appris un mot 😃 http://fr.wikipedia.org/wiki/Dystopie

Répondre ↓

Le **14 août 2014 à 11 h 31 min**, Nykau a dit :

Une seule solution… La licence Complete Bullshit pour tout les contenus 😉

Répondre ↓

Le **14 août 2014 à 12 h 13 min**,
Marc
a dit :

C'est déjà le cas à la télé non ?

Répondre ↓

Le **14 août 2014 à 13 h 24 min**, **Suzanne Parareda** a dit :

Qu'elle honte. Il faudrait boycotter le groupe Disney jusqu'à ce qu'il retire sa plainte et fasse annuler ce jugement infâme. Cet enfant ne faisait pas une critique mais il exprimait un sentimentbon je sais pas comment envoyer ce message que je viens d'écrire il y a pas de Kennedy Desigual envoie moi je vous l'ai dit ou alors qu'il faudrait bon côté de

Répondre ↓

Le **14 août 2014 à 14 h 05 min**, Jacques Dufresne a dit :

Bravo. Comme beaucoup de récits d'anticipation bien imaginés, celui-ci s'inspire des germes actuels bien réels, déjà présents dans la société, notamment américaine.
Des germes que la sphère financière voudrait faire pousser et se développer, par exemple à travers le TAFTA.
« Le meilleur des mondes » d'Huxley, '1984" d'Orwell étaient aussi des anticipations…

Répondre ↓

Le **14 août 2014 à 14 h 12 min**, Eric D a dit :

Censé faire quelque chose => C
Quelque chose qui a un sens => Sensé

Mais de toute façon, il l'a bien cherché le morveux. L'avait qu'à le regarder une deuxième fois et repayer sa location.

Répondre ↓

Le **14 août 2014 à 14 h 21 min**,
jcfrog
a dit :

sorrigé, merci!

Répondre ↓

Le **14 août 2014 à 18 h 31 min**, Roberto a dit :

Tien tiens, Le hollandais volant donne son avis sur un article qu'il n'a même pas lu en entier …?

Répondre ↓

## Laisser un commentaire

Votre adresse de messagerie ne sera pas publiée. Les champs obligatoires sont indiqués avec *

Nom *

Adresse de contact *

Site web

Commentaire

☐ Prévenez-moi de tous les nouveaux commentaires par email.

Laisser un commentaire

☐ Prévenez-moi de tous les nouveaux articles par email.

**Fièrement propulsé par WordPress**